

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2019

RAPPORT POLITIQUE

Généralités concernant les comptes annuels de l'exercice 2019

Les comptes annuels de l'exercice 2019 de la Commune de Grez-Doiceau sont positifs et se clôturent avec un boni budgétaire tant au service ordinaire (1.661.517 €) qu'au service extraordinaire (191.000 €).

Conformément à l'établissement du budget 2019, le compte 2019 est le résultat d'une année de transition à la suite des élections communales ne permettant pas d'activer pleinement la vision politique de la nouvelle majorité.

Les recettes des additionnels continuent d'évoluer aléatoirement selon leur enrôlement, avec néanmoins un enrôlement plus rapide par le SPF Finances en 2019 porté en provision aux charges futures du CPAS. La mise en œuvre du Domaine des Vallées et l'augmentation de population qui s'y rapporte se note par un léger bond dans les recettes fiscales, même si les charges qui y sont liées ne devraient marquer leurs pleins effets qu'à partir de l'exercice 2020 et suivants.

Les principales dépenses de transfert, en augmentation, concernent la Zone de police (+5% par rapport à 2018) et la dotation au CPAS (en augmentation nette de 378.655 €, soit +36%, par rapport à 2018).

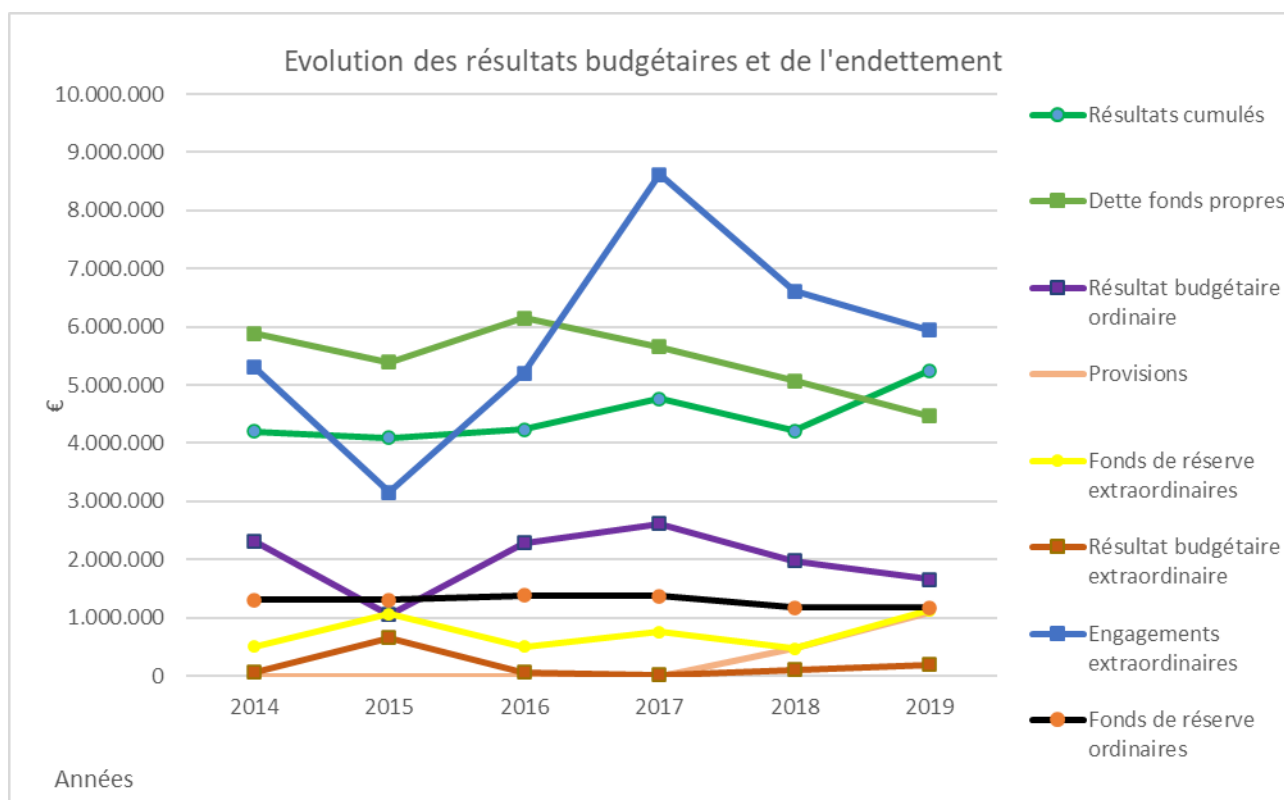
Les investissements majeurs de l'année 2019 comprennent, en ordre décroissant :

- une prime d'assurance unique pour le fonds de pension des mandataires (250.000 €) ;
- des investissements pour les voiries, dont l'Avenue Félix Lacourt (187.500 €), la Rue de la Malhaise (47.357 €), et des casse-vitesses à Hèze (42.366 €) ;
- l'acquisition d'un bus scolaire (152.884 €) ;
- un subside extraordinaire pour les travaux sur la charpente de l'église d'Archennes (126.407 €) ;
- les honoraires des auteurs de projet pour la construction de cinq classes à Grez-centre (70.000 €), et quatre classes pour le transfert de l'implantation de Néthen vers Pécrot (50.000 €) ;
- la finalisation des travaux de l'Académie de Musique (112.097 €) ;
- l'acquisition de matériel divers et d'équipements pour les services techniques (94.052 €) ;
- la pose d'un escalier de secours à l'école de Néthen (25.352 €) ;
- l'achat de matériel informatique (20.708 €) ;
- les travaux de toiture à l'école de Grez (20.330 €) ;
- des travaux de toiture au numéro 176 de l'Avenue Félix Lacourt (13.960 €) ;
- l'acquisition de mobilier pour l'Académie de Musique (12.983 €) ;
- et l'achat d'armoires vestiaires pour le dépôt communal (9.461 €).

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt pour subsidier les projets à l'extraordinaire et nous noterons en particulier l'aboutissement de la phase d'élaboration du projet de la Maison rurale dont la concrétisation est toutefois reportée à 2020 en attente d'une signature de la Ministre de Tutelle ainsi que l'inauguration de l'Académie de Musique rénovée. Quelques projets sont également reportés à l'année suivante tels que l'implantation du padel en raison de son intégration à un projet plus global de pôle sportif à proximité du Hall omnisports, l'aménagement d'une liaison cyclo-piétonne entre Archennes et le Hall omnisports (rue du Bois Gibet) et l'accès PMR à l'étage de la maison communale.

Dans les dépenses à l'ordinaire, nous épingleons la finalisation de la première phase de l'audit communal ayant livré un plan d'actions étoffé en fin d'année, des engagements de personnel tels que prévus budgétairement (dont un contremaître au Service Travaux et plusieurs agents pour le suivi du PCDR, la communication et la participation citoyenne, et le conseil logement), le soutien à la création du Conseil des Jeunes, les premières étapes vers une administration numérique et pour l'école communale, le soutien à diverses actions de rencontre, de convivialité et de sensibilisation à destination des citoyens, avec le support d'associations et de commerçants gréziens.

C'est dans un tel contexte que la majorité grézienne vise à s'appuyer sur son Programme Stratégique Transversal (PST), présenté à la mi-2019, pour agir à la mise en œuvre d'actions concrètes tout en veillant à garder une maîtrise du cap budgétaire en dépit de charges et de besoins en augmentation constante.



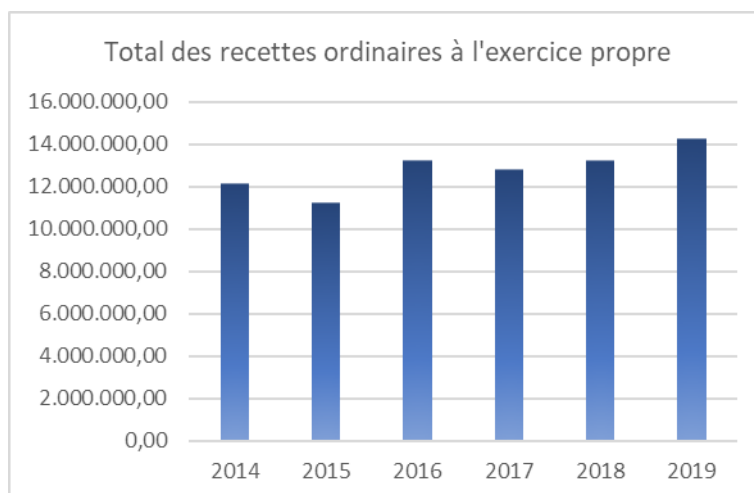
Service ordinaire

Les droits constatés nets augmentent de 7,28 % en 2019 à 16.453.709 €, les engagements augmentent également de 12,07 % à 14.189.136,68 €.

Le résultat des opérations budgétaires diminue quant à lui à 1.661.517 € soit – 16,02 % par rapport à 2018 (- 317.010 €) en 2018 il avait déjà diminué de 24,36 %.

Recettes ordinaires

Le total des recettes ordinaires à l'exercice propre augmente de 1.032.023 € pour s'établir à 14.253.973 €. En 2018, il avait augmenté de 391.042 €.



Au niveau des recettes fiscales, nous observons une augmentation de 751.672 € (+ 8,29 %).

Les additionnels à l'IPP augmentent de 560.575,93 € (+ 12,83 %) par rapport à 2018.

A l'exercice propre, ils représentent 34,58 % des recettes ordinaires (33,04 % en 2018) et 37,16 % des dépenses ordinaires (35,07 % en 2018). Cette augmentation est due à un enrôlement plus rapide par le SPF Finances en 2019 et donc n'est pas à considérer exclusivement comme une augmentation de rendement de la taxe. Vous vous souviendrez que cette augmentation n'a été communiquée qu'en toute fin d'année, après l'arrêt de la modification budgétaire n°2 mais pendant que celle-ci était en cours d'examen à la Tutelle. Le Collège a dû prendre une décision en urgence, le 30 octobre 2019, pour intégrer ce montant dans la modification budgétaire et la placer dans une provision pour les charges du CPAS. Cette décision a été entérinée par le Conseil communal en date du 12 novembre 2019.

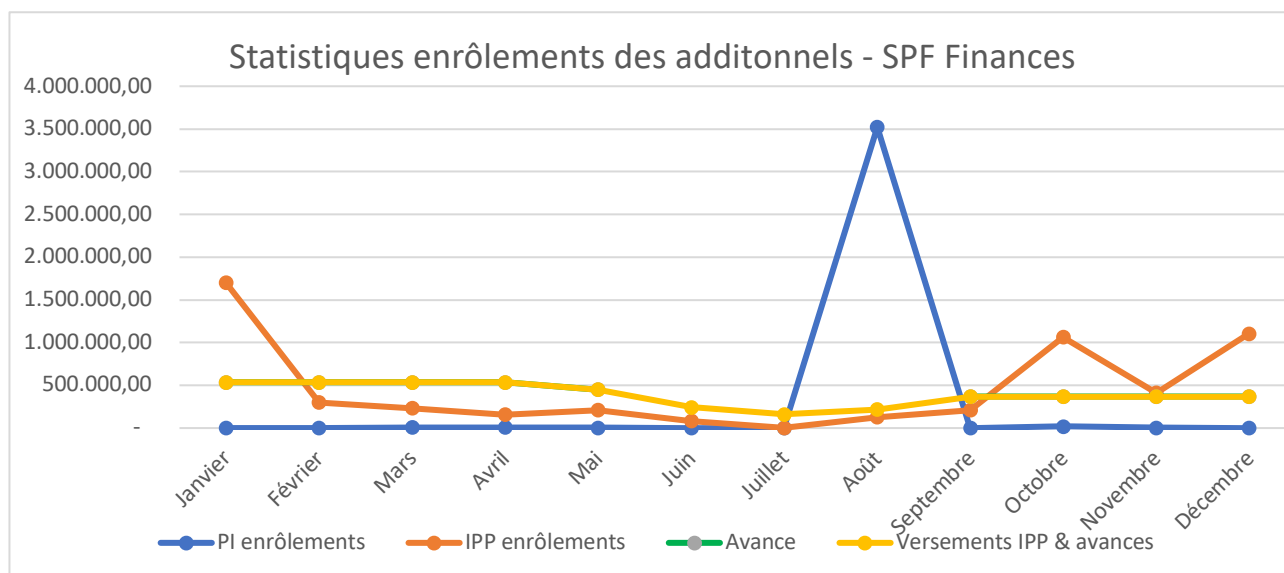
Pour information, le taux moyen des additionnels à l'IPP est de 8,01 % en Région wallonne en 2019, 7,62 % pour le Cluster et 7.00 % pour la Province (Source Belfius, Profil financier – Budgets 2019, page 3).

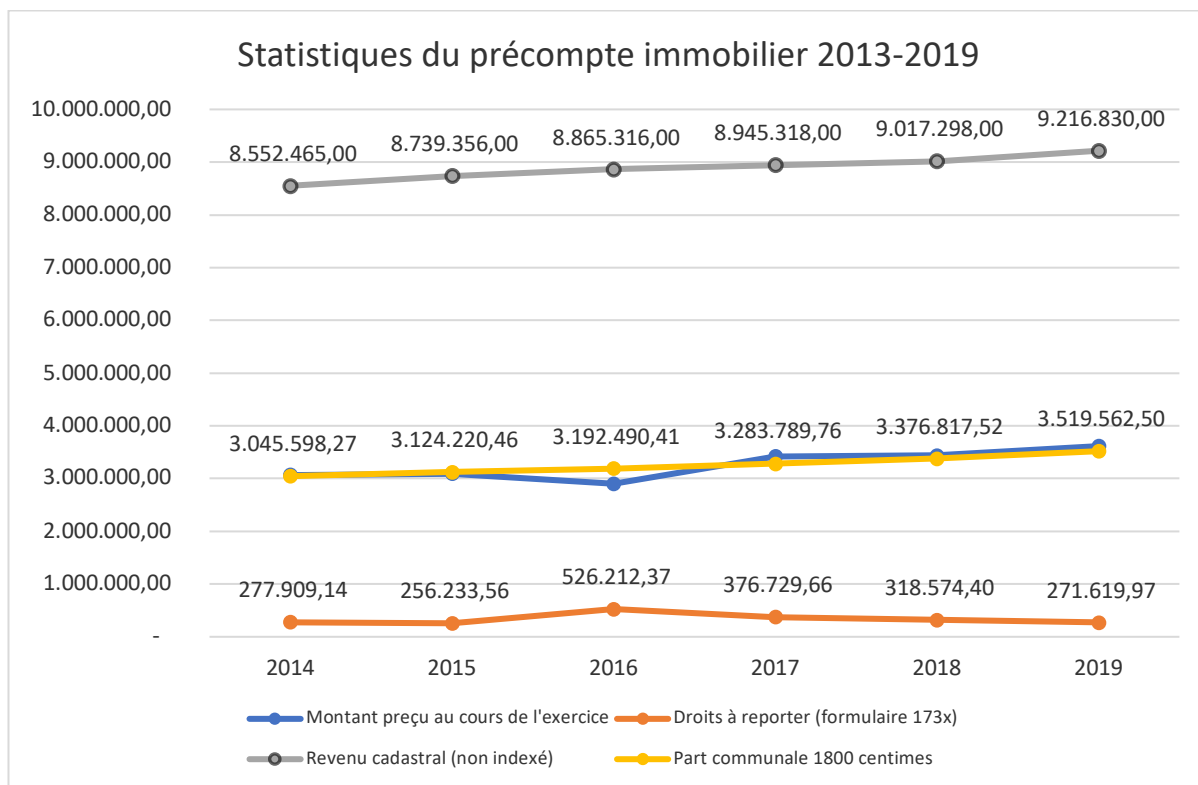
La perception des additionnels au précompte immobilier augmente de 143.589 € (4,17 %) pour s'établir à 3.582.974 €.

La progression est importante, en moyenne, sur les cinq dernières années, la progression est de 3,15 %. On constate une évolution de la base imposable de 2,21 % qui s'établit à 9.216.830,00 €, ceci suite à la mise en œuvre du Domaine des Vallées. En 2017 et 2018 elle était respectivement de 0,90 et 0,80 %.

A l'exercice propre, ils représentent 25,14 % des recettes ordinaires (26,01 % en 2018) et 27,01 % des dépenses ordinaires (27,62 % en 2018).

Vous trouverez, ci-dessous, le rythme d'enrôlement et de perception de l'IPP et du précompte immobilier en 2019 (peu importe l'exercice d'origine). On constate que l'enrôlement du précompte immobilier s'opère presque exclusivement en août. Pour l'IPP il a débuté en août également, d'août à décembre il a été enrôlé pour 2.923.340,36 € soit 875.923,06 € de plus que sur la même période en 2018.





On constate l'évolution constante du Revenu cadastral non indexé, en moyenne 1,71 % par an sur les 5 dernières années. Si on y ajoute l'indexation des revenus cadastraux, l'évolution annuelle moyenne sur les 5 dernières années est de 2,53 %.

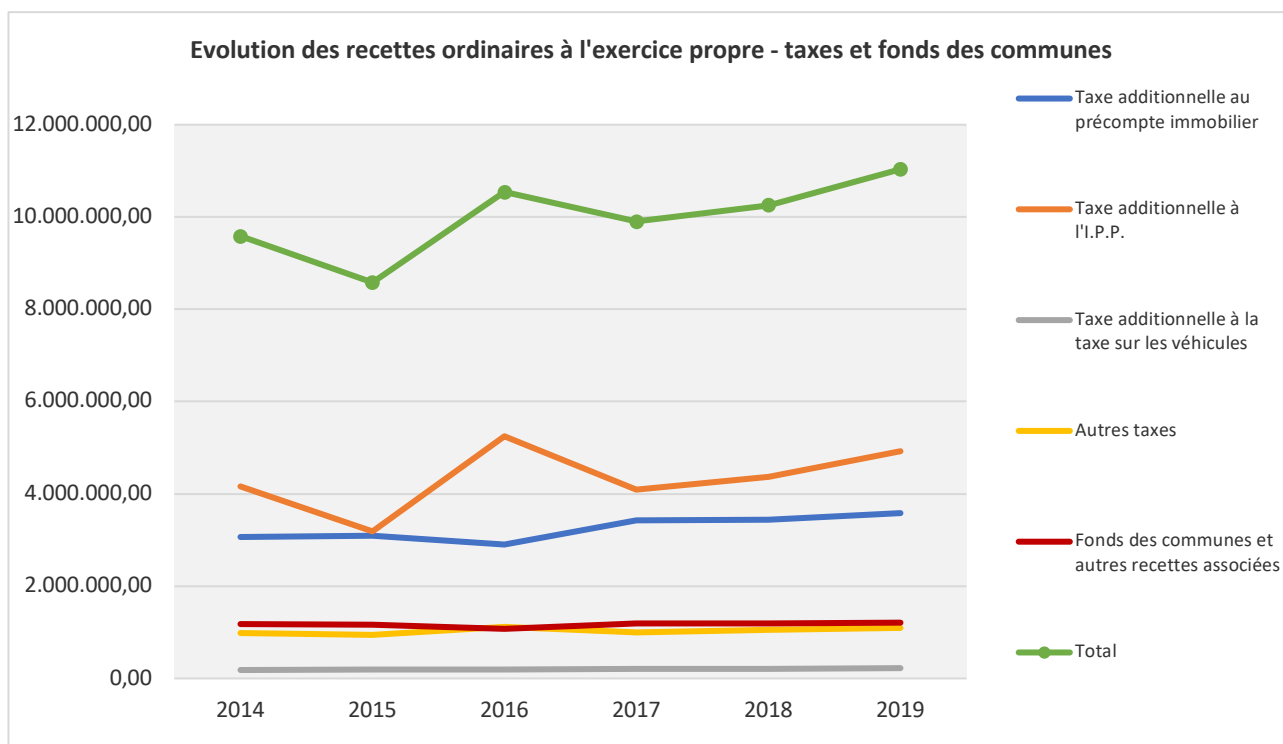
La part communale constitue le montant des additionnels communaux pour un exercice donné, 3.519.563 € pour 2019 (+ 4,23 %). Elle est perçue en partie dans l'exercice en cours et en partie à l'exercice suivant, pour l'exercice 2019 un report de 271.620 € nous a été communiqué.

Le montant perçu au cours d'un exercice recouvre donc des recettes de l'exercice antérieur, soit 318.574 € en 2019 et de l'exercice en cours.

Le taux d'imposition étant resté fixe à 1 800 centimes. Pour information, le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier s'établit en moyenne à 2 590 en Région wallonne pour 2019, 2283 pour le cluster et 1994 pour la Province (Source Belfius, Profil financier – Budgets 2019, page 3).

La fiscalité locale progresse de 37.364 € (3,57 %), ceci en fonction de l'augmentation du rendement de la taxe sur l'enlèvement des immondices dans la cadre du coût vérité des déchets pour 108.930 € et de la diminution des recettes relatives à la taxe sur la délivrance des documents administratifs, soit 80.500 €, suite à un changement de comptabilisation des recettes perçue pour le compte de l'Etat fédéral comme annoncé au moment de la confection du budget.

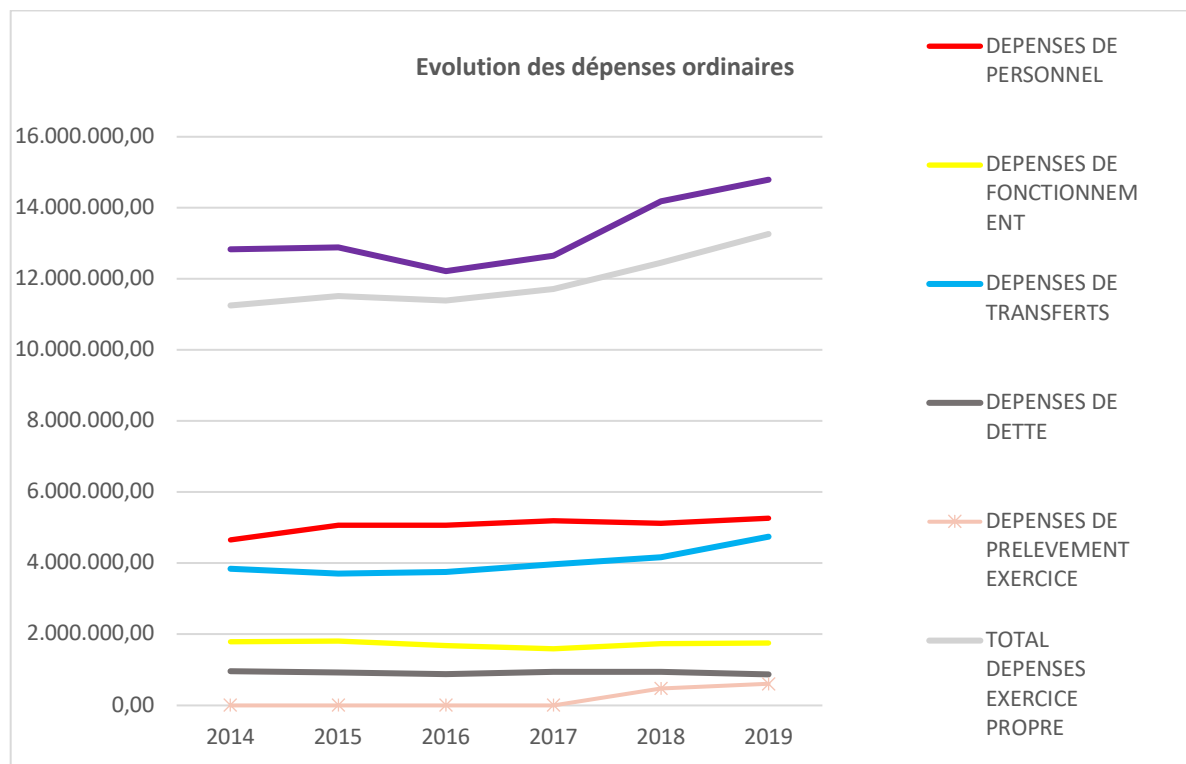
La recette du fonds des communes augmente de 22.521 € (1,90 %). Pour mémoire, en 2017, une tranche du subside Fonds d'investissements communaux de 185.750,64 € avait été imputée par erreur sur le Fonds des communes.



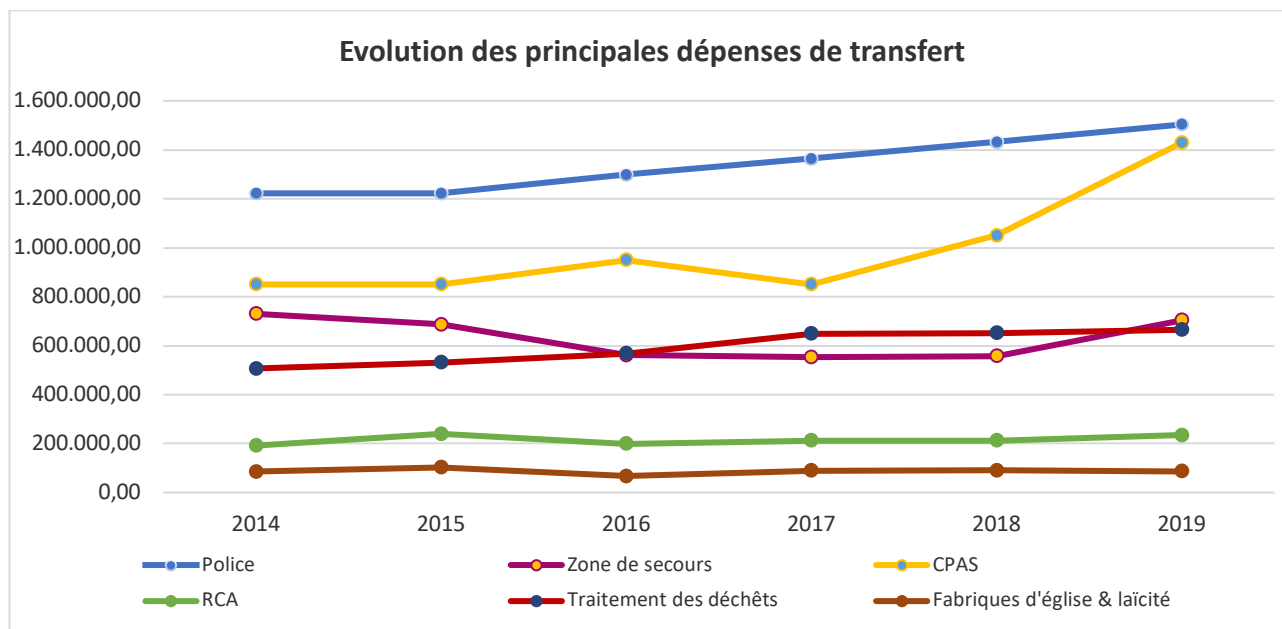
Dépenses ordinaires

Les dépenses du service ordinaire à l'exercice propre augmentent de 810.554 € (6,51 %) en 2019 à 13.264.762 €.

Le total des dépenses ordinaires globales augmente de 603.054,37€ en 2019 à 14.792.191,05 € (+ 4,25 %).



1. Les dépenses de transferts ont augmenté de 15,81 % soit 631.300 €.



La dotation à la Zone de police a augmenté de 71.594 €, soit 5%, celle du CPAS de 378.655 € soit 36,06%.

La dotation à la zone de secours a augmenté globalement de 147.294 €, dans ce montant, il y a une tranche 2019 de 611.282 € et un remboursement des exercices précédents de 92.876 €.

2. Les dépenses brutes de personnel ont augmenté de 2,95 %.

Pour rappel, depuis 2015, dans le cadre de la régionalisation des compétences relatives aux réductions des cotisations patronales, les réductions pourcentuelles et exonérations de cotisations patronales auxquelles les pouvoirs locaux ont droit pour les agents contractuels subventionnés ont été converties en « réductions groupe cible ». Les cotisations patronales doivent être calculées pour ces travailleurs, et une réduction doit être demandée trimestriellement par l'employeur.

Concrètement et afin d'assurer une neutralité budgétaire à cette opération, les inscriptions ont été les suivantes :

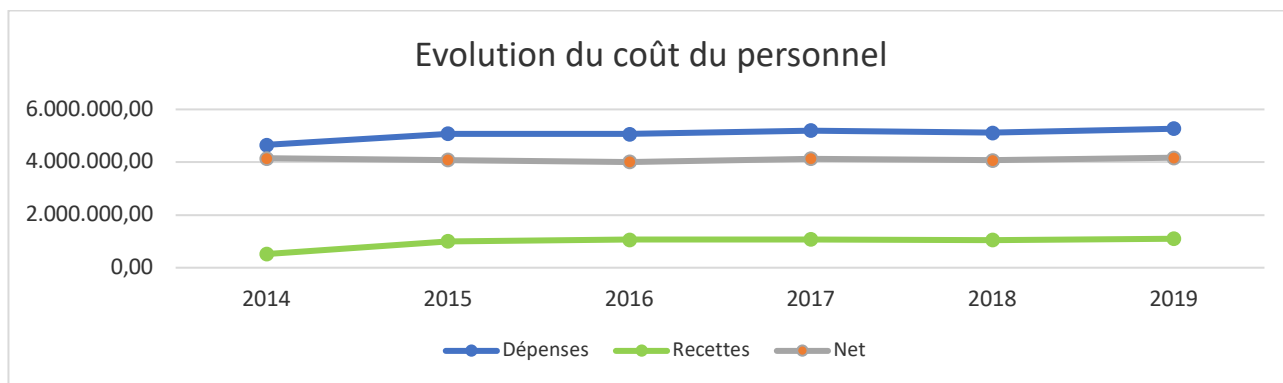
- En dépense : imputation de la totalité des charges par fonction, au code économique xxx33/113-02
- En recette : constatation des réductions demandées par fonction, au code économique xxx33/465-02

Le montant de cette double inscription en 2019 s'élève à 533.743 € soit + 7,40 % (36.790 €).

Les subventions APE diminuent de 3.395,49 € (0,77 %). Nous avons reçu en 2019 des régularisations négatives du 3ème trimestre 2018 au 1er trimestre 2019 pour 38.117,37 €.

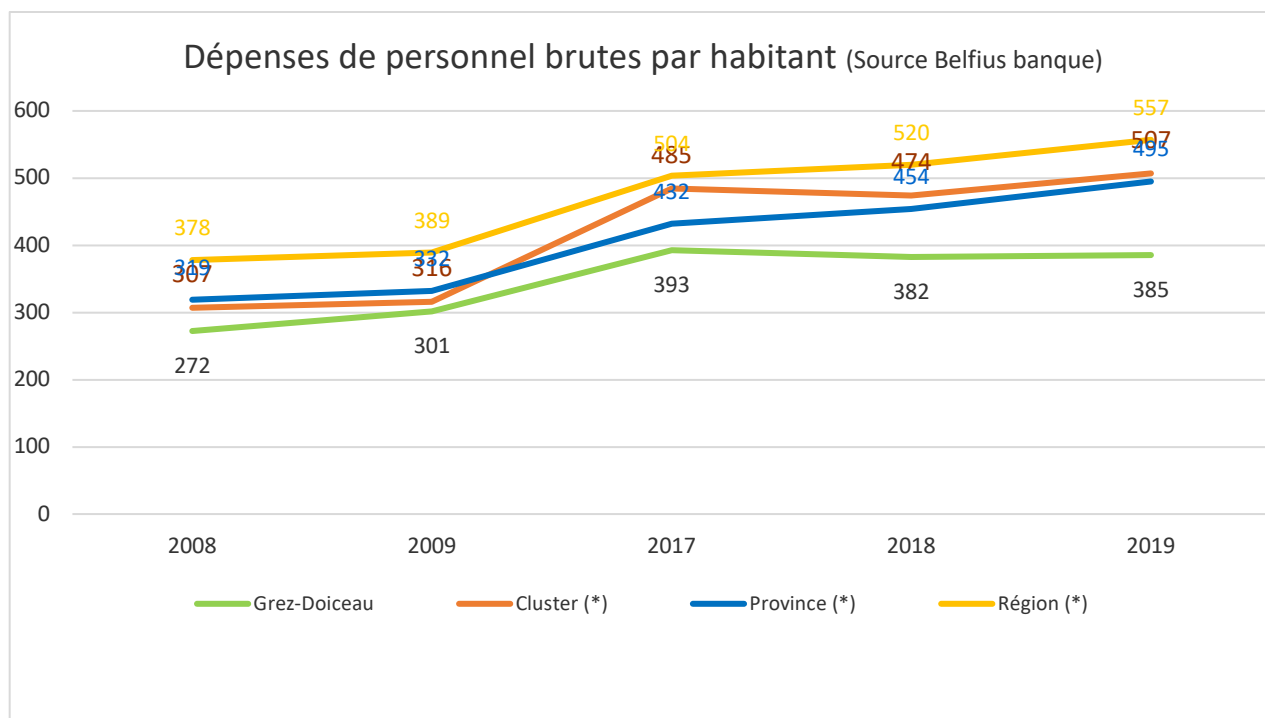
De ce fait, la charge nette du personnel augmente de 102.547,31 € soit 2,52 %, elle avait diminué de 1,47 % en 2018.

La charge nette de personnel représente 31,43 % des dépenses ordinaires à l'exercice propre, en diminution de 1,23 %.



Le coût net moyen par équivalent temps plein a diminué en 2019 de 2,53 % pour s'établir à 42.767 €.

Vous trouverez, ci-après, la comparaison du coût du personnel par habitant à Grez-Doiceau par rapport au Cluster, à la Province et à la Région. (Source Belfius –Profil financier – Budget 2019 – page 6). Les chiffres 2019 du Cluster, de la Province et de la Région sont ceux des budgets. Pour Grez-Doiceau, le budget était à 405 € par habitant.

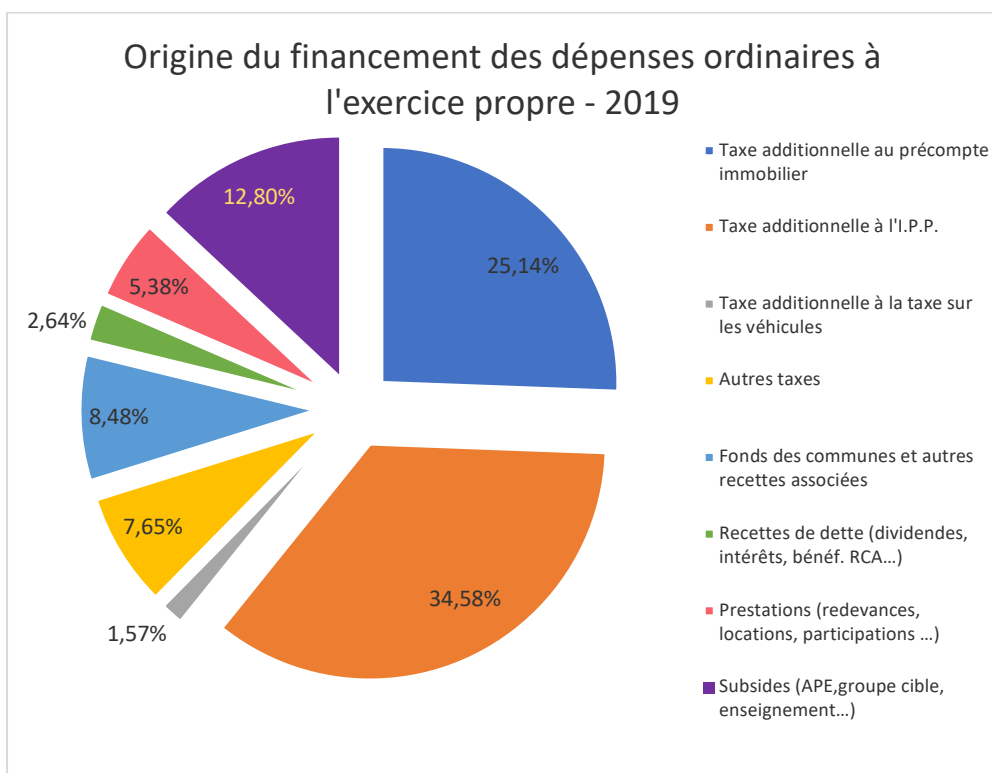


Dans le profil financier de Belfius, on peut remarquer qu'en 2018, la commune employait 6,8 EQTP par 1 000 habitants. A cette période, les communes qui nous ressemblent, faisant partie du même cluster, employaient 9,1 EQTP par 1 000 habitants, celles de la Province 8,3.

Par rapport aux communes de la Province, on peut constater un sous-emploi de 1,5 EQTP par 1 000 habitants, soit 20 emplois en moins en moyenne. Ceci explique les différences marquées du coût du personnel par habitant entre les différentes catégories exprimées.

3. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 23.569 € (1,36 %) et s'élèvent à 1.759.108 €. Elles avaient augmenté de 141.947 € en 2018 (8,91 %).

Pointons encore le prélèvement pour le service extraordinaire de 1.261.129 € (- 116.526 €).



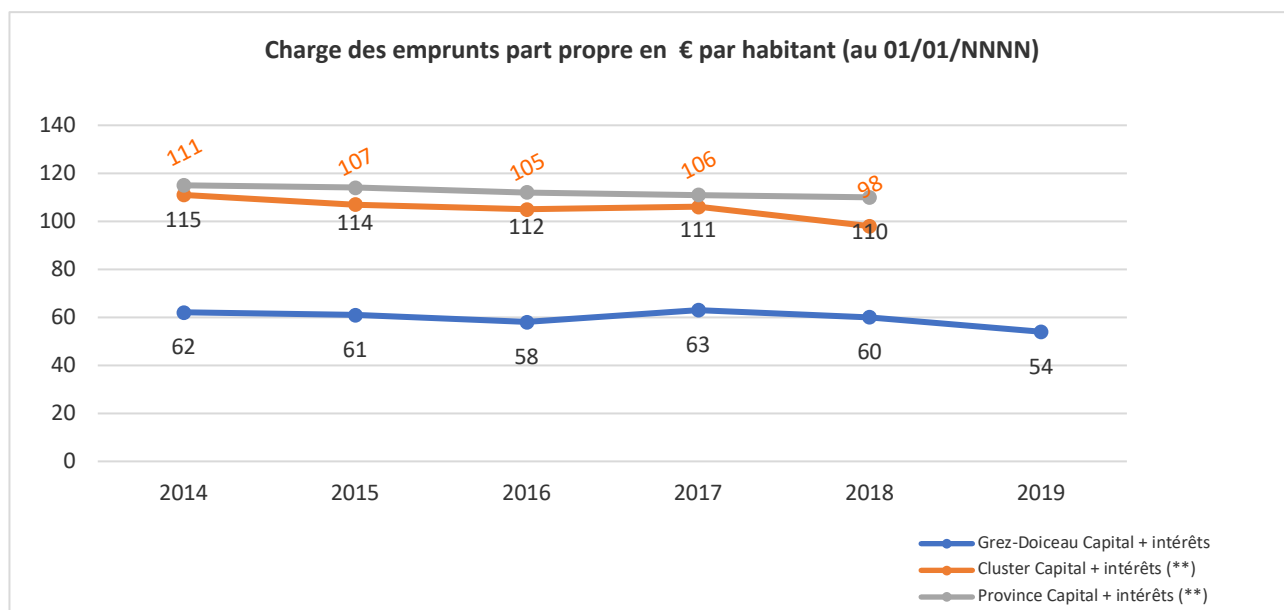
4. La dette

L'encours au 31 décembre 2019 à charge de la commune s'élève à 4.470.540,91 € soit une diminution de 601.279,53 € (- 11,86 %). Par ailleurs nous avons remboursé du capital pour la somme de 581.334 €.

Malgré cela, la charge du coût de notre dette à supporter par habitant est nettement inférieure à la moyenne des autres communes du Brabant wallon, ainsi qu'en comparaison aux communes wallonnes qui nous ressemblent (cluster de suivi par Belfius composé de 14 communes dont Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Lasne, Rixensart, La Hulpe et Waterloo).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Grez-Doiceau Capital + intérêts	62	61	58	63	60	54
Cluster Capital + intérêts (**)	111	107	105	106	98	
Province Capital + intérêts (**)	115	114	112	111	110	

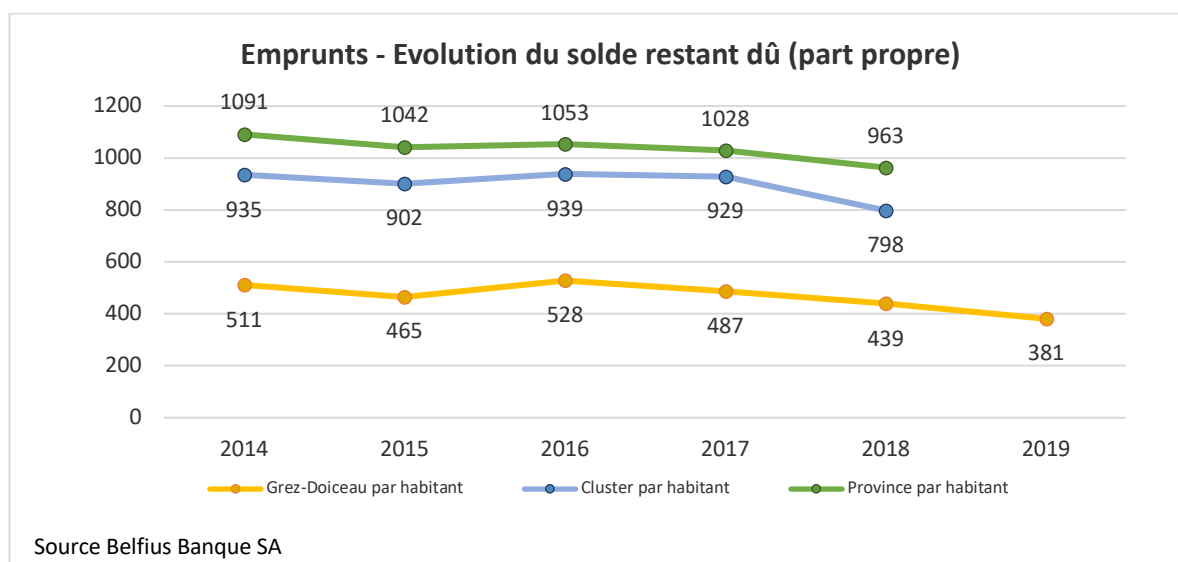
(**) Source Belfius Banque SA - Profil financier budgets 2019



De même, le solde à rembourser par habitant est significativement plus bas que les autres communes du Cluster ou de la Province.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Grez-Doiceau par habitant	511	465	528	487	439	381
Cluster par habitant	935	902	939	929	798	
Province par habitant	1091	1042	1053	1028	963	

Durée théorique moyenne de remboursement	10,28	10,28	10,97	8,93	8,16	8,16
--	-------	-------	-------	------	------	------



Notons encore que la part des recettes de l'exercice consacrée au remboursement de la dette diminue de 0,93 % à 4,89 % ainsi que la part des dépenses de dette dans le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre qui diminue de 0,93 % à 5,25 %

Service extraordinaire

Recettes extraordinaires

Pour l'exercice 2019, le total des droits constatés nets à l'exercice propre s'élève à 791.506,79 €.

Relevons ainsi comme droits constatés aux Comptes 2019 :

- Subsidés SPW FRIC 2019_2021	:	678.652,93 €
- Subsidés Prov BW - trottoirs Chée de la Libération	:	30.000,00 €
- Travaux d'égouttage rues de la Hocaille...Etat 15ter négatif	:	20.486,87 €
- CFWB - subsidés PPPT Toiture plate école Grez-centre	:	12.000,00 €
- Subsidés Prov, BW escalier de secours école de Nethen	:	20.000,00 €
- Emprise InBW - Ecole de Néthen - Station de pompage	:	19.721,79 €

Les prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire s'élèvent à 1.427.218 €, dont 1.261.129 € ont également été engagés au service ordinaire pour financer les réserves extraordinaires.

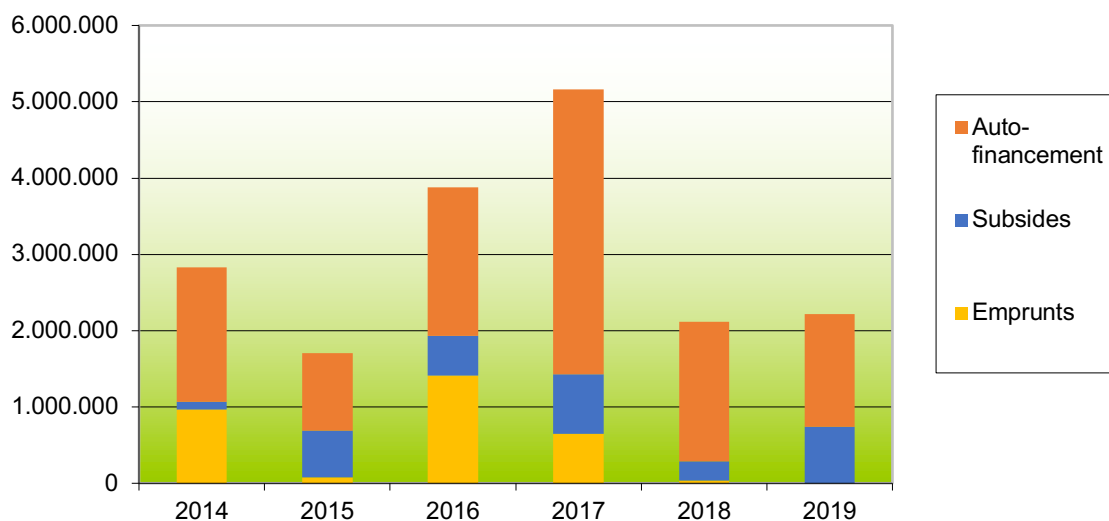
Dépenses extraordinaires

Les engagements à l'exercice propre s'élèvent à 950.197,67 € contre 1.816.328 € en 2018 (- 47,69 %) ce qui représente 29,09 % des crédits budgétaires prévus.

Les engagements principaux sont édictés en introduction du présent rapport annuel.

Ces dépenses sont financées de la manière suivante :

**Evolution de la répartition des sources de financement
du service extraordinaire**



Evolution des Fonds de réserve & provisions

Le solde des fonds de réserve et des provisions se présente comme suit :

- 700.000 € pour un fonds « logement » (ordinaire)
- 400.000 € pour un fonds SPGE (ordinaire)
- 11.870 € dans un fonds « divers » (ordinaire)
- 60.000 € pour le fonds « Parking » (ordinaire)
- 457.608 € pour un fonds « logement » (extraordinaire)
- 678.653 € pour le fonds FRIC 2019-2021
- 155.000 € pour la provision relative au 2^{ème} pilier de pension
- 934.667 € pour la provision relative aux charges futures du CPAS

Conclusion

Bien que nous pouvons prétendre à une bonne santé financière de la Commune à travers l'analyse générale des comptes 2019, nous pouvons réitérer l'analyse déjà faite en 2018 sur l'augmentation conséquente des dépenses du service ordinaire à l'exercice et du total des dépenses ordinaires globales. C'est par ailleurs une augmentation plus rapide que celle des comptes précédents, expliquée partiellement par l'augmentation des dépenses de transfert (Zones de police et de secours, et CPAS), l'augmentation des dépenses de fonctionnement et un prélèvement pour le service extraordinaire. Egalement, les dépenses de personnel augmentent même si leur contribution à l'ensemble des dépenses ordinaires diminue.

A la lueur des comptes 2019, les politiques de la nouvelle majorité sont soutenues en veillant attentivement à ce que chaque euro dépensé le soit selon un but d'efficacité tout en valorisant l'ensemble du personnel communal et en assurant la qualité des services offerts à l'ensemble de la population.

L'évolution du contexte général y jouera également un rôle crucial à l'heure où la participation citoyenne, la digitalisation, et tant la qualité que la multitude des formes d'éducation se doivent d'être stimulés ou soutenus et où la mise en œuvre du PST est une nouvelle étape à franchir pour la gestion de projets majeurs et dans une optique d'amélioration constante des relations entre les citoyens, l'administration au sens large et la représentation politique.

Pour le Collège communal,

Laurent Francis,

Echevin des Finances.

Approuvé par le Collège communal en séance du 29 mai 2020,

Y. Stormme
Le Directeur général

A. Clabots
Le Bourgmestre